



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DE LA VOUGE

Secrétariat technique et administratif :
Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 avenue de la gare
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

Réunion du 26 juin 2012 à 14 h 30
SAINT USAGE

COMPTE-RENDU 2012-19

Convocation du 15 juin 2012

Etaient présents :

↳ du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Madame Catherine LANTERNE (Izeure)

Messieurs Roger GANEE (Conseil Général de Côte d'Or)

Max CHARLES (Gilly les Cîteaux)

Hubert POULLOT (Saint Philibert)

Rémy MARPEAUX (Magny les Aubigny)

Pierre MENU (SIE de Brazey en Plaine)

Yves GELIN (Syndicat du bassin versant de la Vouge)

André DALLER (Communauté de communes du Sud Dijonnais)

Michel BEAUNEE (SIE de la Région de Seurre)

Maurice VACHET (Syndicat du bassin versant de la Vouge)

↳ du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

Messieurs Pierre COQUILLET (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)

Georges GRENIER (CCI de Dijon)

Jean François COLLARDOT (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or)

Christophe ALLEXANT (ASA de Saulon la Chapelle)
Sébastien MEUNIER (SNCF)
Romain SIRJEAN (UNICEM Bourgogne - Franche Comté)

↳ du collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics :

Mesdames Hélène MOUCADEAU (DDT de Côte d'Or)
Isabelle GIRARD FROSSARD (ARS)
Christel L'HUILLIER (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse)
Messieurs Marc PHILIPPE (DREAL de Bourgogne)
Alain HERR (Voies Navigables de France)
LAHAYE (Base aérienne 102)

↳ Etaient excusés :

Madame Emmanuelle COINT (EPTB Saône Doubs)
Messieurs Stéphane WOYNAROSKI (Conseil Régional de Bourgogne)
Jean Claude ROBERT (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin) -
Mandat à M. GANEE
Guy CASSIERE (Saint Bernard)
Gilles CARRE (Couchey)
Daniel SAUVAIN (Echigey)
Jean-Louis AUBERTIN (Communauté de Communes de la Plaine)
Eric GRUER (FDPPMA de la Côte d'Or)
Rudy VADUREL (Véolia)
Noël CHAFFONGEAND (CLAPEN de Côte d'Or) - *Mandat à M. VACHET*
Frère Michel (Abbaye de Cîteaux)
Jacques POUETTE (UFC de Côte d'Or)
L'ONEMA

↳ Etaient absents :

Messieurs Denis THOMAS (Conseil Général de Côte d'Or)
Camille MAILLOTTE (Marliens)
Maurice CHEVALLIER (SIE de Vosne-Romanée)
Denis BERTHAUT (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)
La Préfecture de Côte d'Or

Invités : Mesdames Laure LEYSEN (Conseil Général de Côte d'Or) Laure OHLEYER (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or), Mlle CARRAUD Julie (SBV), Messieurs Jean François GANEE (Saint Usage), Didier DALANCON (Conseil Régional de Bourgogne), Julien FORESTIER (Fédération de Pêche), Nicolas BOILLIN et Edouard LANIER (Syndicat du Bassin versant de la Vouge), VALENTIN Jocelyn (Inter CLE - Syndicat du Bassin versant de la Vouge).

ORDRE DU JOUR : Réunion plénière N° 19 de la commission locale de l'eau

- ⇒ Délibérations du comité d'agrément sur la stratégie du SAGE et du bilan à mi-parcours du contrat de bassin
- ⇒ Volumes Prélevables et Débits Biologiques - Délibération
- ⇒ Révision du SAGE - Vote préliminaire des fiches préconisations et du règlement
- ⇒ Inter CLE - Points sur les avancées
- ⇒ Affaires et Questions diverses

1) Mot d'accueil

M. VACHET remercie pour son accueil M. GANEE, maire de Saint Usage et Conseiller Général de Côte d'Or, qui présente sa commune. A l'issue de son allocution, il invite les membres de la CLE à partager le verre de l'amitié à la fin de la réunion.

2) Arrêté Modificatif de la CLE

Le Président explique que l'AP modificatif du 7 juin 2012 permet d'accueillir M. SIRJEAN représentant de l'UNICEM Bourgogne Franche Comté. Il précise que la CLE compte désormais 40 membres. A la demande de M. VACHET, M. SIRJEAN se présente succinctement et dit qu'il sera attentif aux préconisations qui pourraient être en rapport avec l'activité des industries du granulat.

3) Délibérations du comité d'agrément sur la stratégie du SAGE et du bilan à mi-parcours du contrat de bassin

Le Président transmet la parole à MM BOILLIN et LANIER afin de présenter et commenter les délibérations (pièces jointes annexées au compte rendu) du Comité d'Agrément du Comité de Bassin RM du 5 avril 2012 suite à la transmission de la stratégie du SAGE et du bilan à mi-parcours du contrat de bassin, adoptés lors de la réunion du 17 janvier 2012. Les avis sont favorables sur les deux documents.

4) Volumes Prélevables et Débits Biologiques - Délibération

Le Président précise que les volumes prélevables (VP) et les débits biologiques (DB) ont été présentés lors de la réunion de la CLE du 8 novembre 2011 et ont par la suite été discutés par le bureau de la CLE. Il demande à M. BOILLIN de présenter les résultats de cette concertation.

M. BOILLIN rappelle que les VP de la Nappe de Dijon Sud ont fait l'objet d'une concertation spécifique en Inter CLE Nappe de Dijon Sud. Il redit que ces données seront utilisées pour remettre à jour les arrêtés préfectoraux de gestion de la ressource (DB) et de prélèvements des divers usagers (VP).

Les principes suivants ont été retenus :

- Définition des DB estivaux (mai - octobre) et hivernaux (novembre - avril) des cinq sous bassins (Biètré, Varaude, Vouge amont, Vouge aval et Cent Fonts naturelle),
- Définition annuelle des VP par masses d'eau et usagers (AEP, Agriculture et Industrie) sur les cinq sous bassins (Biètré, Varaude, Vouge amont, Vouge aval et Nappe de Dijon Sud/Cent Fonts naturelle).

Pour une meilleure appropriation de la démarche, les VP et les DB sont présentés mensuellement puis, pour la valeur annuelle des VP arrondis. M. BOILLIN présente in extenso les fruits de la concertation organisée en bureau de CLE. Les données seront reprises dans les fiches

préconisations du SAGE en cours de révision (V-1, V-2 et VI-1) présentées dans la seconde partie de la présente réunion.

Le Président demande à l'assemblée son avis sur cette présentation :

- M. COQUILLET réitère son inquiétude sur les VP de l'entité Nappe de Dijon Sud/Cent Fonts naturelle,
- M. VACHET rappelle que pour atteindre le bon état de la Varaude, 80 l/s au minimum devront provenir de la Cent Fonts.

Délibération

Le Président rappelle que dans le cadre de la révision du SAGE de la Vouge, les textes prévoient que la CLE doit se prononcer sur les volumes prélevables et les débits biologiques du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud. En effet, ces masses d'eau ont été déclarées en Zones de Répartition des Eaux par Arrêtés Préfectoraux le 20 décembre 2005 pour la Nappe de Dijon Sud et le 25 juin 2010 pour le bassin de la Vouge.

Une note complète a été transmise avec la convocation à la réunion de la CLE.

Le Président rappelle que les conclusions des deux études volumes prélevables ont été présentées lors de la réunion de la CLE du 8 novembre 2011. Depuis une large concertation s'est instaurée au sein de l'Inter CLE Vouge / Ouche, chargée de la Nappe de Dijon Sud, et de la CLE de la Vouge. Il précise que cette concertation s'est faite avec les représentants des maîtres d'ouvrages potentiellement impactés par ce nouveau mode de gestion des ressources.

Le Président rappelle également que les volumes prélevables de la Nappe de Dijon Sud / Cent Fonts naturelle seront repris par la CLE de l'Ouche, dans le cadre de l'élaboration de son SAGE.

Après un large débat, la CLE de la Vouge décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER, les volumes prélevables et les débits biologiques du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud présentés ce jour (pièces annexées à la présente délibération)

5) Révision du SAGE - Vote préliminaire des fiches préconisations et du règlement

Le Président demande à M. BOILLIN de présenter le PAGD et le règlement transmis avec la convocation. Il rappelle rapidement l'Etat des Lieux, le Diagnostic, les Enjeux et les Objectifs du bassin de la Vouge préalablement à la présentation des 36 fiches préconisations du PAGD et 6 règles. Il précise que les 6 dernières fiches préconisations pas encore soumise à pré-validation (ce jour) sont en cours de discussion et seront présentées à l'occasion de la prochaine CLE.

Une présentation du PAGD et du règlement s'en suit.

Un débat s'engage sur le PAGD et le règlement :

- M. L'HUILLIER explique que ce document fera l'objet d'une relecture juridique par un cabinet diligenté par l'AERM&C afin de limiter le risque de contentieux futur. Cette relecture se fera à l'issue de la pré-validation du document (ce jour) et devrait normalement être rendue pour septembre 2012,
- M. L'HUILLIER propose la création d'un comité de suivi des VP émanant de la CLE afin que chaque usager puisse présenter les actions mises en œuvre au cours de l'année,
- Mmes GIRARD FROSSARD, MOUCADEAU et MM. POULOT, PHILIPPE interviennent sur cette proposition,

- A l'issue de ce débat, M. VACHET propose d'intégrer un comité de suivi des VP dans les fiches V-2 et VI-1,
- Des demandes d'explications sont demandées sur quelques préconisations (ZH, ZEC, étude géomorphologique, gestion des vannages,...),
- D'autres précisions sont apportées aux documents (fiche V-6, règles 1 et 4).

A la demande du Président, sous réserve des modifications demandées, le PAGD et le règlement sont validés en première lecture à l'unanimité (documents joints au présent compte rendu). Ils seront transmis, dans les meilleurs délais, au cabinet juridique pour relecture.

M. BOILLIN précise qu'à la suite la législation prévoit une consultation du public, des collectivités et du Comité de Bassin (fin 2012 - début 2013) avant l'approbation définitive du SAGE par la CLE puis un AP (1^{er} semestre 2013).

6) Inter CLE - Point sur les avancées

M. VALENTIN explique qu'à l'occasion de la réunion de l'Inter CLE, les fiches spécifique sur la nappe de Dijon seront présentées et débattues. Elle les transmettra aux CLEs à la suite de leur validation, au cours de l'été. Il explique également que des réunions d'échange et de partage de la ressource, entre les trois collectivités gestionnaires de l'eau potable sur la nappe de Dijon Sud, a été initiée au sein de l'Inter CLE. Cette répartition sera là encore soumise à approbation en Inter CLE.

Il précise qu'une plaquette de présentation des conclusions de l'étude volume prélevable sera très prochainement transmise aux membres de l'Inter CLE, de la CLE et des acteurs de la nappe de Dijon Sud.

7) Affaires et Questions diverses

Prochaines réunions :

- 4 septembre 2012 - réunion de bureau de CLE
- 25 septembre 2012 (à confirmer) - réunion de CLE

Le Président rappelle l'impérieuse nécessité d'avoir au minimum 2/3 des membres de la CLE présents ou représentés à l'occasion du vote final du SAGE, lors de la réunion du 25 septembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé à 16 H 45, Monsieur Maurice VACHET remercie l'ensemble des membres de la commission de leur présence. Avant de clore la réunion et inviter les membres à partager le verre de l'amitié, offert par la commune de Saint Usage, le Président souhaite remercier chaleureusement Mme L'HUILLIER amenée à quitter l'encadrement du bassin de la Vouge à la rentrée prochaine.

Le représentant du SBV.
Secrétaire et animateur de la CLE

N. BOILLIN

Le Président de la CLE

M. VACHET